

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE
LA NIÈVRE**

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 14 MAI 2018**

Présidence de M. Alain LASSUS

Le lundi 14 mai 2018, à 14 heures, M^{mes} et MM. les membres de la Commission Permanente du Conseil départemental de la Nièvre se sont réunis sous la présidence de M. Alain LASSUS, Président du Conseil départemental.

M. le Président : Chers collègues, le quorum étant atteint, je vous propose de commencer.

Thierry Flandin a donné pouvoir à Pascale de Mauraige.

Michel Veneau a donné pouvoir à Anne-Marie Chêne.

Daniel Rostein a donné pouvoir à Carole Boirin.

Catherine Mer a donné pouvoir à Corinne Bouchard.

Philippe Nolot a donné pouvoir à Marc Gauthier.

Guy Hourcabie a donné pouvoir à Alain Herteloup.

Daniel Barbier a donné pouvoir à Joëlle Julien.

Anne Vérin a donné pouvoir à Fabien Bazin.

Michèle Dardant a donné pouvoir à Patrice Joly.

Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 9 avril 2018

M. le Président : Le premier point porte sur le procès-verbal de la Commission Permanente du 9 avril 2018.

Avez-vous des remarques à formuler ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT N°1 : REGLEMENT D'INTERVENTION AGRICULTURE 2018

Mme Guérin :

Le Conseil départemental, en complément des aides régionales, peut toujours intervenir en faveur d'organisations de producteurs et d'entreprises exerçant une activité de production, de commercialisation, de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt et de produits de la pêche.

Les principales interventions sont reconduites sans changement, et notamment pour les contrats de projets individuels (CPI), et pour les plans de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCAE), autour notamment de la modernisation des bâtiments d'élevage et de la création d'ateliers de transformation et de commercialisation à la ferme.

L'aide aux nouveaux installés, qui prenait la forme d'une modulation « Jeunes Agriculteurs » de 1 500 € est supprimée. Cependant, ils peuvent bénéficier d'une dotation supplémentaire de 2 000 €, dans le cadre des contrats de projets individuels.

Nous pourrions toujours accompagner le groupement des agriculteurs biologiques. C'est l'objet de la délibération suivante. Mais le dispositif est plus encadré.

L'aide à la souscription de parts sociales de CUMA pour les jeunes agriculteurs est réactivée.

Nous continuerons d'accompagner les manifestations agricoles à partir du moment où elles sont d'envergure départementale, régionale et nationale.

Au vu du règlement d'intervention, pour les CPI, la subvention est plafonnée à 8 000 € (ou 12 000 € si le projet comprend un atelier de transformation), plus 2 000 € pour les nouveaux installés ne bénéficiant pas du dispositif des aides de l'État (DJA).

Pour les PCAE, l'aide, qui est complémentaire à celle de l'État et à celle de la Région, prend la forme d'une subvention d'un montant maximum de 10 %. Les investissements éligibles sont plafonnés à 70 000 €. Une bonification de 5 % est accordée aux jeunes agriculteurs.

Pour les CUMA, l'aide est de 50 % du montant des parts souscrites, avec une dépense subventionnable minimale de 1 000 € et un plafond de dépense subventionnable de 4 000 €.

Concernant les actions de communication et les manifestations agricoles, le plafond est de 30 % des dépenses. Je rappelle cependant que seules les manifestations d'envergure départementale, régionale ou nationale sont soutenues.

Il est proposé de valider le règlement d'intervention Agriculture 2018 tel qu'il est proposé en annexe au rapport.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Je mets le rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°2 : FINANCEMENT DU GROUPEMENT DES AGRICULTEURS BIO DE LA NIEVRE (GABNI)

Mme Guérin :

L'aide accordée antérieurement notamment pour la certification des exploitations agrobiologiques ne peut plus l'être sous cette forme. Le Conseil départemental a cependant décidé d'inscrire une ligne de crédits afin de soutenir le Groupement des Agriculteurs Bio de la Nièvre (GABNI) pour ses actions en faveur du développement de l'agriculture Bio.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 46 000 € au GABNI.

M. le Président :

Y-a-t-il des remarques ?

Nous allons voter sur ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°3 : SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS

Mme Louis-Sidney :

La Région a travaillé en concertation avec les Départements sur un schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL).

Il vous est proposé de valider une convention qui régit, pour la mise en œuvre du SRDTL, les différentes modalités d'intervention entre le Département, la Région et les EPCI, car nous sommes ici sur une compétence partagée. En annexe, figure une liste, indiquant, au vu des différents chantiers répertoriés, si l'intervenant accompagnant la Région en termes d'ingénierie est le Département ou bien l'Agence de Développement Touristique (ADT).

La convention prévoit par ailleurs que la Région versera à l'Agence de Développement Touristique de la Nièvre une indemnité forfaitaire de 1 000 € pour chaque dossier instruit au titre du dispositif « meublés et chambres d'hôtes ». Nous avons considéré que le Département, *via* l'ADT, était le mieux placé, en termes de proximité, pour accueillir les porteurs de projet. La rémunération de cette activité paraissait donc tout à fait naturelle.

M. le Président :

Y-a-t-il des remarques ?

Nous allons voter sur ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°4 : POLITIQUE CULTURELLE – LECTURE PUBLIQUE

M. Balleret :

Ce rapport concerne la signature d'une convention de partenariat relative aux données d'activités des bibliothèques de lecture publique entre l'État – ministère de la Culture – et le Département de la Nièvre.

Les bibliothèques doivent adresser un rapport d'activités qui est ensuite mis en ligne par le ministère de la Culture sur un site. Cependant, seules quelques bibliothèques municipales du département remplissent ce rapport.

Pour rationaliser cette procédure, et avoir une vision territoriale de la lecture publique dans la Nièvre la plus fiable possible, il est proposé que le Conseil départemental devienne responsable de l'administration de la collecte et de l'échange des données avec le ministère de la Culture.

M. le Président :

Y a-t-il des remarques ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°5 : FONDS DEPARTEMENTAL D'ANIMATION CANTONNALE – 1^{ère} REPARTITION 2018

M. Bourgeois :

Ce rapport a pour objet de proposer la répartition des aides accordées aux associations organisatrices de manifestations diverses dans le cadre du programme Fonds Départemental d'Animation Cantonale.

Il vous est proposé :

- de valider la première proposition de répartition par canton pour l'année 2018,
- d'attribuer aux différents bénéficiaires les subventions proposées par les conseillers départementaux pour un montant total de 4 000 €
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toutes pièces nécessaires au versement du FDAC – 1^{ère} répartition 2018.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes des remarques ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°6 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A 4 ASSOCIATIONS ET 1 COMMUNE - DEVELOPPEMENT DE L'ACTION CULTURELLE

M. Balleret :

Ce rapport concerne l'attribution de subventions à 4 associations et à une commune pour la réalisation de projets culturels. Pour chaque communauté de communes, le rapport présente nos actions, les budgets réalisés et les budgets prévisionnels 2018. Nous avons donc de cette manière tous les éléments pour pouvoir délibérer en toute connaissance de cause.

- Sur l'agglomération de Nevers :

Pour « Tandem » et pour Fourchambault, les deux projets sont déjà réalisés. Ils sont intervenus avant notre session budgétaire de fin mars, et avant que les délibérations puissent venir en Commission Permanente. Les demandeurs n'en sont donc en rien responsables, car ils avaient déposé leur demande à la fin de l'année précédente, comme nous le demandons aux organisateurs.

. Association Tandem, Nevers

5^{ème} édition du festival littéraire du 6 au 11 février 2018. L'association poursuit son choix d'associer dans ses actions des binômes auteur/artiste.

Subvention proposée : 3 000 €

. Commune de Fourchambault

9^{ème} édition du Festival « Tant de paroles » du 3 au 8 avril 2018.

Subvention proposée : 2 500 €

- Sur la communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne :

. Association « Fedumuse », Clamecy

Année musicale de février à octobre 2018 (musique classique).

Subvention proposée : 2 500 €

- Sur la communauté de communes Bazois Loire Morvan :

. Festival de jazz à Larochemillay

Du 10 au 13 mai 2013.

Subvention proposée : 1 000 €

- Sur la communauté de communes du Sud Nivernais :

. Association « Lire sous les Halles »

7^{ème} édition du salon de la nouvelle « Littér-Halles » à Decize, les 5 et 6 mai 2018, avec la présence de René de Obaldia, Doyen de l'Académie Française, et d'Alain Rey, linguiste, directeur du Robert.

Subvention proposée : 1 000 €

M. le Président : J'ai pu entendre René de Obaldia, 99 ans, et Alain Rey, 88 ans, deviser sur une scène, sur la Nièvre et la façon dont ils l'avaient découverte en voiture en arrivant. Ils ont vendu la Nièvre avec un art de la poésie et un sens de la répartie remarquables pour des « jeunes gens » de cet âge-là. C'était assez exceptionnel.

Mme Augendre : Est-il possible d'avoir les enregistrements ?

M. le Président : Je suis en train de voir s'il est possible de récupérer les enregistrements.

Nous allons voter sur l'attribution de ces subventions.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté l'unanimité.

RAPPORT N°7 : SUBVENTIONS A 6 ASSOCIATIONS DEVELOPPEMENT DE L'ACTION CULTURELLE

M. Balleret : Le rapport concerne l'attribution de subventions à 6 associations pour la réalisation de projets culturels pour un montant total de 46 000 €:

- Sur l'agglomération de Nevers :

. Association « Alarue »

19^{ème} édition du Festival « Les Zaccros d'ma rue », qui se déroulera du 2 au 8 juillet 2018.

Subvention proposée : 25 000 €

- Sur la communauté de communes Tannay Brinon Corbigny :

. Association « Les Petites Rêveries »

16^{ème} édition du festival des « Petites Rêveries » à Brinon-sur-Beuvron, du 7 et 10 juin 2018.

Subvention proposée : 10 000 €

- Sur la communauté de communes Bazois Loire Morvan :

. Association « Rebellis »

« Nuits de printemps et on partage le canapé » à Luzy, dans le cadre de représentations à domicile.

Subvention proposée : 1 000 €

- **Sur la communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne :**

.Association « Rézo'nances », musiques et danses traditionnelles.

« Varzy fête le 1^{er} mai ».

Subvention proposée : 1 000 €

- **Sur la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain :**

. Association Harmonie de Cosne

L'association de l'harmonie de Cosne s'associe avec l'école de musique intercommunale Loire Vignobles et Nohain et l'académie de musique de Belleville-Sancerre pour porter le projet de réalisation de l'œuvre pour chœur et orchestre » Dogora ».

Subvention proposée : 4 000 €

- **Sur la communauté de communes Loire Nièvre et Bertranges :**

. Association « Le Chat musique »

Edition 2018 du Festival Blues en Loire, du 18 au 25 août 2018.

Subvention proposée : 5 000 €

M. le Président :

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°8 : MANIFESTATIONS SPORTIVES, SUBVENTIONS ACCORDEES AUX CLUBS ET COMITES DEPARTEMENTAUX

M. Balleret :

Ce rapport porte sur l'attribution de subventions à l'organisation de 21 manifestations sportives dans la Nièvre, pour un montant de 19 380 €

Les critères d'éligibilité sont liés notamment au niveau sportif de la manifestation, et à l'inscription au calendrier départemental. En outre, ces manifestations sportives doivent permettre un développement de la discipline concernée ainsi qu'une animation du territoire où se déroule la manifestation.

Nous avons déterminé un certain nombre de dossiers pour lesquels la collectivité pourrait participer au financement de l'opération. Le Conseil départemental apporte une attention particulière à l'examen de ces dossiers. Les organisateurs sont interrogés. Nous regardons les budgets pour voir à quelle hauteur il est nécessaire d'intervenir par rapport aux autres partenaires.

Vous pouvez vous reporter à la liste qui figure dans le rapport, et qui touche à de nombreuses disciplines et pour des localisations diverses dans notre département.

M. le Président : Y a-t-il des observations ? Madame Delaporte.

Mme Delaporte : En lien avec le sport, je voulais souligner la montée en Nationale de La Charité Foot et des Marzyates en basket.

M. le Président : Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°9: ACTIONS DIVERSES SPORT : ASSEMBLEE GENERALE USEP NATIONALE – CLUB ATHLETIQUE DES EAUX VIVES

M. Balleret : Le comité départemental USEP 58 a organisé les 21 et 22 avril 2018, l'assemblée générale de l'USEP nationale, ce qui a impliqué d'accueillir 300 élus des comités départementaux et régionaux.

Nous n'avons pas l'habitude d'aider avec le budget Sport les assemblées générales, mais cette association est très liée au sport scolaire, et avoir des congressistes dans notre département génère des retombées économiques qu'il ne faut pas négliger. Nous avons accepté de les aider à hauteur de 2 000 €

Par ailleurs, le Club Athlétique des Eaux Vives de Cercy-la-Tour a sollicité une subvention exceptionnelle de 1 200 € afin que la collectivité puisse l'aider dans le renouvellement de son parc de perches. Il compte deux sportifs de haut niveau qui préparent les Jeux olympiques, Jules Cyrès et Pierre Cottin. Il est proposé de leur accorder la subvention de 1 200 € pour cet achat de matériel.

M. le Président : Puisque nous sommes dans les performances sportives, je voulais saluer deux sportifs decizois, Laura Ruiz et Tom Forterre, qui ont remporté, à eux deux, trois titres de champions de France en canoë-kayak en ligne, et ils ont quelques chances d'aller en 2024 à Paris, en catégories cadet et junior.

Y a-t-il des remarques ?

M. Balleret : Le canoë-kayak nous a amené des champions olympiques depuis les années 60. C'est une tradition qui est liée à la Loire, évidemment, à

Decize, Nevers, Cosne. On peut citer Jean Laudet, médaille d'or aux Jeux d'Helsinki en 1952 (en C2 10 000 m).

M. le Président :

S'il n'y a plus d'observation, nous allons voter sur ce rapport.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°10: ACTIONS PEDAGOGIQUES DANS LES COLLEGES ET ASSOCIATIONS

M. Mulot :

Le Conseil départemental accompagne les projets éducatifs développés par les collèges du département, mais également les actions liées aux associations. Une enveloppe s'élevant à 40 000 € a été votée par l'assemblée départementale lors de la session budgétaire des 26 et 27 mars 2018.

Pour une première programmation 2018, les aides financières demandées pour les actions citées ci-dessous s'élèvent à 15 880 €

Dans ce cadre, il vous est proposé :

- d'accorder les subventions, dans le cadre de la conduite des projets éducatifs, aux associations suivantes :

. Musichoeur 1 480 €

Festival Choral académique en Nièvre 2018

.Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, Délégation de la Nièvre 2 000 €

Concours National de la Résistance et de la Déportation.

. Compagnie du Coléoptère 1 500 €

« Échanges métissés »

. Centre social du canton de Pouilly-sur-Loire 1 200 €

Découverte des ressources naturelles et de l'environnement local.

- d'accorder les subventions, dans le cadre des projets éducatifs des établissements d'enseignement, aux collèges suivants :

. Collège de Varzy 1 000 €

Devoir de mémoire

.Collège de Varennes-Vauzelles 1 000 €

Devoir de mémoire

. Collège de Donzy 2 000 €

Projet éducatif sur le théâtre

. Collège de Moulins-Engilbert	2 000 €
Transport Cycle 3	
. Collège Les Loges de Nevers	2 000 €
Intégration : Aubigny-sur-Nère	
. Collège Victor Hugo de Nevers	700 €
1918 Le Passeur de Mémoire	
. Collège de Corbigny	1 000 €
Théâtre vidéo et questions sociales et à vrai dire collectif.	

Soit un montant total de crédits de 15 880 €, qui sera prélevé sur le chapitre 65, du budget départemental.

Je vous propose d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toutes pièces nécessaires à l'octroi desdites subventions.

M. le Président :

Y a-t-il des observations ?

Ces dossiers témoignent du soutien de la collectivité aux projets des collégiens et de la communauté enseignante.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°11 : SOUTIEN APORTE A L'ASSOCIATION INTER-PARCS DU MASSIF CENTRAL POUR LA REALISATION DE LA GRANDE TRAVERSE DU MASSIF CENTRAL A VTT

Mme Delaporte :

Ce rapport porte sur l'attribution d'une subvention de 2 324 € pour l'année 2018, pour participer au fonctionnement de l'association Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC). Cette association soutient, fédère et coordonne les actions sur des projets d'itinérance dans le Massif central. Parmi ses itinéraires figurent la Grande Traversée du Massif central en VTT, qui relie Clermont-Ferrand à Sète, et, en amont, la Grande Traversée du Morvan en VTT, qui relie Avallon à Autun. Le Parc naturel régional du Morvan, les départements de Saône-et-Loire, de l'Allier et de la Nièvre ont souhaité compléter ces itinéraires en créant la jonction manquante entre le Morvan et Clermont-Ferrand *via* les GR13 et GR3. On peut ainsi entrevoir une très grande traversée qui irait, de ce fait, d'Avallon à Sète.

Pour soutenir ce projet, chaque département est sollicité en fonctionnement, pour une quote-part de financement, sur une durée de 2 ans.

M. le Président :

Nous allons voter.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°12 : ETATS GENERAUX DE LA JEUNESSE 2018

M. le Président :

Je vous invite à venir assister aux Etats Généraux de la Jeunesse, qui auront lieu le 18 mai. Notre Service Jeunesse s'est beaucoup impliqué pour ces Etats Généraux.

La parole est à Michel Mulot, qui va nous parler du financement de cette journée.

M. Mulot :

Ce rapport concerne l'attribution d'une subvention de 10 000 € à la Mission Locale de Nevers pour l'organisation des premiers États Généraux de la Jeunesse dans le cadre du groupe 15 de Nièvre 2021. Ils auront lieu le 18 mai 2018 à la Maison de la Culture de Nevers Agglomération.

Afin de recueillir la parole des jeunes du territoire nivernais, la Mission Locale de Nevers a mis à disposition du Conseil départemental de la Nièvre deux jeunes en service civique. Le Service Jeunesse les a accueillis et équipés afin qu'ils puissent mener à bien cette mission. De plus, le Département leur a alloué un véhicule personnalisé afin de leur permettre de se déplacer plus facilement.

Ces déplacements sur le département font l'objet de rencontres avec des groupes de jeunes (collèges, centres sociaux, mairies...) afin d'aboutir à un « Livre blanc de la jeunesse » qui sera restitué lors des États Généraux de la Jeunesse intitulés « l'Écho des jeunes ».

Ce projet, porté par la Mission Locale de Nevers, et dont le Département est maître d'œuvre, est également co-construit avec les partenaires du territoire tels que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), la Caisse des Allocations Familiales, la fédération des centres sociaux, l'Association de Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adulte de la Nièvre (ADSEAN), le Bureau Information Jeunesse de Nevers.

Cette journée, créée pour et par les jeunes, proposera des animations culturelles (pièce de théâtre « Chocolat et laïcité », théâtre forum), des animations ludiques autour de sujets concernant la jeunesse (formation, volontariat, santé, handicap, mobilité internationale, insertion, conduites addictives, débats...).

Elle fera également l'objet d'une restitution et d'une remise des préconisations aux différents partenaires (dont le représentant de l'État) afin d'adapter les politiques publiques en faveur de la jeunesse et de répondre au plus près à ses besoins.

Dans le cadre de ce dossier, la Mission Locale de Nevers sollicite le Département pour une subvention de 10 000 € Cette participation de la collectivité lui permettra de pouvoir réaliser cette manifestation

départementale qui représentera une contribution importante à une meilleure prise en considération des besoins de la jeunesse nivernaise et à une co-construction d'actions multi-partenariales efficaces.

La DDCSPP et la CAF attribuent chacune 3 000 € La Ville de Nevers met à disposition de matériels. La Mission Locale complète le financement avec un apport de 1 000 €

M. le Président :

Je vous invite tous à venir à ces Etats généraux de la Jeunesse le 18 mai à 10 h 00 à la Maison de la Culture.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°13 : CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DU BALISAGE DES SENTIERS DE RANDONNEE SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AMOGNES CŒUR DU NIVERNAIS

Mme Delaporte :

Ce rapport porte sur l'attribution d'une subvention à la communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais pour l'entretien du balisage des itinéraires de randonnée (pédestres et VTT).

Les sentiers de randonnée participent à l'attractivité de nos territoires, dès lors qu'ils sont entretenus et balisés. Nous avons pour cela des conventions avec les communautés de communes.

La communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais sollicite ainsi une aide auprès du Département pour entretenir :

. 288,9 km de chemins de randonnée pédestre, dont 123,5 km concernant le tourisme de mémoire,

. 23,3 km de chemins de randonnée VTT.

Cela représente au total 312,2 km d'itinéraires nécessitant un entretien du balisage, soit une prise en charge du Département de 2 810 € maximum, répartis par moitiés entre 2018 et 2019.

Il vous est proposé d'accorder une aide de 2 810 € maximum à la communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais pour la mise en œuvre de cette convention, répartie sur deux ans, soit 1 405 € en 2018 et 1 405 € en 2019. Nous prenons en charge 50% du coût des travaux, dans la limite de 9 € le kilomètre entretenu.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur le sujet ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°14 : SOUTIEN A LA MAISON DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

M. Bazin :

Le présent rapport vise à valider le montant de la participation du Département pour l'année 2018 au GIP de la Maison de l'Emploi et de la Formation.

L'action de la MDEF de la Nièvre s'inscrit désormais dans le cadre des nouvelles dispositions issues de la loi NOTRe du 7 août 2015 qui modifient les périmètres géographiques ainsi que les compétences juridiques des collectivités territoriales.

Il est proposé d'accorder une subvention de 68 000 € au GIP de la Maison de l'Emploi et de la Formation de la Nièvre pour l'année 2018.

M. le Président :

S'il n'y a pas d'observations, nous allons voter.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Madame Jocelyne GUERIN, en tant que Présidente de la MDEF ne prend pas part au vote.

RAPPORT N°15 : SOUTIEN A LA COUVEUSE D'ENTREPRISES POTENTIEL POUR L'ESPACE TEST MARAICHER

Mme Guérin :

Le Conseil départemental souhaite poursuivre son engagement sur l'espace test maraîcher à la Baratte.

Aujourd'hui, la Ville de Nevers met à disposition le foncier, et le Conseil départemental porte les investissements matériels. Une expérience a été menée et elle donne satisfaction.

En 2017, 2 candidats, Jean-Marie Lambert et Raphaël Revenu, ont démarré leur phase de test. Ces entrepreneurs à l'essai continuent leurs activités en 2018. Ils bénéficient d'un accompagnement de la couveuse d'entreprises Potentiel. Cette structure les soutient de diverses manières : hébergement juridique, comptable, fiscal et administratif, accompagnement individuel en matière de gestion comptable et administrative, formations, relations avec les partenaires opérationnels et financiers

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 10 000 € à Potentiel pour le suivi et l'accompagnement des entrepreneurs à l'essai de l'espace test maraîcher de Nevers.

M. le Président :

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°16: RENOUELEMENT DE DEUX BOURSES D'ETUDES DE
MEDECINE GENERALE**

Mme Bézé :

Le présent rapport vise à la signature de deux contrats d'engagement relatifs au renouvellement d'une bourse d'études à l'attention de Mme Marina Fermely et de M. Antony Nicard, étudiants à la faculté de médecine de Dijon.

Mme Marina Fermely est actuellement étudiante en 4^{ème} année de médecine à la faculté de Dijon. Originnaire de la Nièvre, elle souhaite s'installer dans le département après l'obtention de son doctorat en médecine générale.

M. Antony Nicard est actuellement étudiant en 3^{ème} année d'internat de médecine générale (soit 9^{ème} année d'études en médecine). Il a signé un contrat d'engagement de service public avec l'ARS. Originnaire de la Nièvre, il souhaite pratiquer la médecine générale libérale plus particulièrement sur le territoire de Nevers Sud-Nivernais.

Il vous est donc proposé, conformément au règlement d'intervention relatif à l'attribution d'une bourse aux étudiants en médecine, d'accorder le renouvellement d'une bourse de 500 € par mois à Mme Marina Fermely pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2018, et à M. Antony Nicard du 1^{er} juin au 31 octobre 2018, date à laquelle il termine son internat.

M. le Président :

Ces deux personnes ont suivi leur scolarité à Decize avant d'aller à Dijon, et ils ont le projet de revenir dans la Nièvre pour s'y installer.

Antony Nicard est dans le projet de la maison médicale de Decize. Marina Fermely devrait aussi exercer à Decize, d'ici 4 ou 5 ans. Il y en a même une troisième. C'est la « ferme » decizoise pour fabriquer des médecins généralistes. Vous verrez tout à l'heure qu'il existe un deuxième endroit où cela fonctionne bien. Cela nous donne des raisons d'être optimistes.

Il s'agit de renouvellements.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°17 : ATTRIBUTION DE DEUX BOURSES D'ETUDES EN
MEDECINE**

Mme Bézé :

Le présent rapport vise à la signature de deux contrats d'engagement relatifs à l'attribution d'une bourse d'études à l'attention de Mme Emilie Mignon, étudiante à la faculté de médecine de Bordeaux, et de M. Jonas Quatresous, étudiant à la faculté de médecine de Clermont-Ferrand.

Mme Emilie Mignon est actuellement étudiante en 5^{ème} semestre d'internat de médecine générale (soit 9^{ème} année d'études en médecine) à la faculté de Bordeaux. Elle est originaire de l'Yonne, elle souhaite exercer la médecine générale sur le département.

M. Jonas Quatresous est actuellement étudiant en 5^{ème} semestre d'internat de médecine générale (soit 9^{ème} année d'études en médecine) à la faculté de Clermont-Ferrand. Originaire de la Nièvre, il souhaite pratiquer la médecine générale hospitalière au sein du Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers.

Il vous est donc proposé, conformément au règlement d'intervention relatif à l'attribution d'une bourse aux étudiants en médecine, d'octroyer une bourse de 500 € par mois à Mme Emilie Mignon et à M. Jonas Quatresous du 1^{er} mai 2018 jusqu'au 31 octobre 2018.

M. le Président :

Mme Mignon est de l'Yonne. Elle est venue faire son internat à Nevers. Ce passage dans la Nièvre lui a plu. Elle fait partie de ces personnes que nous avons réussi à convaincre de l'intérêt de s'installer dans la Nièvre, et d'y faire de la médecine générale. Je pense qu'elle restera sur Nevers.

M. Jonas Quatresous est de Saint-Eloi. Il se destine à la médecine hospitalière. Cela me semble également important. Nous ne nous limitons donc pas dans nos aides à la médecine généraliste.

Jonas Quatresous est le deuxième étudiant habitant Saint-Eloi avec qui nous avons signé une convention.

Sur 24 mois de dispositif, nous avons fait signer 14 étudiants. Nous allons voir ce qu'il en advient. C'est au-delà de nos prévisions.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°18 : SOUTIEN AU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL
DU BASSIN PARISIEN 2018**

Mme Delaporte :

Dans le cadre de sa politique sur les Espaces Naturels Sensibles, le Département de la Nièvre est sollicité par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) pour soutenir son programme d'actions 2018.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 3 846 € maximum pour la réalisation du programme présenté par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien.

Le CBNBP, comme le Conservatoire d'Espaces Naturels bourguignon, amène son expérience et son expertise dans l'étude de notre territoire et de notre environnement. Dans le cadre de notre stratégie Biodiversité, nous souhaitons les soutenir, car, pour pouvoir protéger, il faut aussi bien connaître. Ces deux organismes nous permettent de bien connaître notre environnement.

M. le Président :

S'il n'y a pas de demande de précisions, nous pouvons passer au vote.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°19 : PROGRAMMATION 2018 DU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS BOURGUIGNON

Mme Delaporte :

Dans le cadre de sa politique sur les Espaces Naturels Sensibles, le Département de la Nièvre est sollicité par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB) pour soutenir son programme d'actions 2018. Une subvention de 10 670 € maximum est proposée.

M. le Président :

S'il n'y a pas de demande de précisions, nous pouvons passer au vote.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°20 : CONVENTION D'ENTRETIEN POUR 4 ESPACES NATURELS SENSIBLES MORVANDIAUX

Mme Delaporte :

Au titre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Département de la Nièvre met en place des conventions de gestion durable avec des partenaires locaux lorsque cela est possible sur les sites gérés.

Sur le secteur du Morvan, il est ainsi proposé de faire appel au chantier d'insertion environnement de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs pour assurer l'entretien courant des sites aménagés sur le territoire du Parc (Domaine des Grands Prés, Petit lac de Pannecièrre, Saut de Gouloux et Sources de l'Yonne).

La convention proposée précise la prestation des chantiers d'insertion, consistant en un entretien courant et en un ramassage des débris le long des sentiers aménagés. Les travaux d'entretien courant s'élèvent à 3 255 € pour les 4 sites.

M. le Président : Y a-t-il des demandes de prise de parole sur le sujet ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°21 : PRET D'EXPOSITIONS PROPRIETE DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL, AUX COMMUNES DE CHÂTEAU-CHINON
ET CHATILLON-EN-BAZOIS**

M. Balleret : Le présent rapport concerne la signature de conventions, avec la commune de Château-Chinon et la commune de Châtillon-en-Bazois pour le prêt à titre gracieux de deux expositions de photographies placées sur les murs du parc de la préfecture rue Charles Roy, depuis 2012. Ces expositions portent sur des sujets variées, et elles sont très regardées par les passants.

Il vous est proposé :

- d'approuver le principe du prêt d'une exposition appartenant au Conseil départemental et dont la thématique est « les artisans de talent » à la commune de Château-Chinon ;

- d'approuver le principe du prêt d'une exposition appartenant au conseil départemental et dont la thématique est « le canal du Nivernais » à la commune de Châtillon-en-Bazois.

Il s'agit de belles vitrines de notre département.

M. le Président : Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°22 : CANAL DU NIVERNAIS – SECTION CONCEDEE OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL MAISON
ECLUSIERE N° 9/10 VL – 58110 MONT ET MARRE Mme
GRISARD**

M. Herteloup : Il s'agit d'autoriser l'occupation de la maison éclusière n° 9/10VL située sur la commune de Mont-et-Marré, au profit de Mme Chantal Grisard, à usage de résidence principale, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} juillet 2018, jusqu'au 31 décembre 2022 (terme de la concession de l'État).

Il vous est donc proposé d'autoriser Mme Chantal Grisard à occuper cette maison éclusière pour une redevance mensuelle de 390,22 €

M. le Président : Y a-t-il des observations ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°23 : TRANSFERT A LA REGION DE LA GARE ROUTIERE DE NEVERS

M. Herteloup :

Lors de sa session du 26 mars 2018, l'assemblée plénière a décidé de céder au prix de 500 000 € à la Région Bourgogne Franche-Comté, la propriété de la gare routière de Nevers et de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver le projet d'acte authentique.

Un projet d'acte conforme à la décision de l'assemblée a été établi par Maître Christophe Bas, Notaire à Lons-le-Saunier, et transmis par les services de la Région.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le projet d'acte authentique, joint au rapport, établi pour la cession à la Région Bourgogne Franche-Comté de la propriété de la gare routière de Nevers, dont l'emprise concerne les parcelles cadastrées CO 217, CO 232, CO 280, CO 282, CO 284, CO 286, CO 287 à Nevers,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cet acte authentique ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

On trouve là l'aboutissement et la clôture du dossier de transfert de la compétence Transports à la Région par le transfert d'une infrastructure.

M. le Président :

La parole est à M. Morel.

M. Morel :

Monsieur le Président, on peut regretter que les chiffres que nous avons fixés, lorsque nous avons rencontré la Région, qui s'élevaient à 700 000 € soient redescendus à 500 000 €, ceci du fait de l'estimation des Domaines. Je regrette que dans cette affaire nous ayons perdu 200 000 € et que cette faible estimation serve d'étalonnage sur le territoire de Nevers pour des locaux industriels et commerciaux identiques. L'immobilier est déjà en chute libre sur ce territoire. Nous n'avons pas besoin que les Domaines enfonce le clou à travers une sous-estimation, à mon sens, de cette gare routière.

M. le Président :

Je partage cette remarque avec vous. Dans mes fonctions précédentes de maire de Decize, j'ai pu remarquer que les évaluations des Domaines étaient souvent des sous-évaluations. Cela pose des problèmes lorsque l'on travaille avec structures privées, car elles nous signalent que les expertises réalisées par les Domaines ne correspondent pas du tout au prix du marché. Cela n'aide pas notre

département à progresser économiquement. J'ai remarqué que ces remarques étaient partagées par les professionnels de l'immobilier.

Mme Boirin :

J'approuve totalement la remarque qui vient d'être formulée. Je pense que nous aurions pu nous adjoindre un notaire de la Nièvre dans ces conditions, ou au moins qu'il y ait deux notaires pour la vente, mais que la Nièvre se réserve les droits d'un notaire nivernais.

M. le Président :

Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous dites, et avec les deux idées qui se sont exprimées sur ce sujet. Il faudrait essayer d'avoir des notaires nivernais, mais la Région nous impose sans doute un dispositif précis.

Ces deux remarques seront entendues.

Sur la première, c'est un vrai problème économique ; c'est-à-dire que sur la totalité de notre territoire, les Domaines sous-évaluent.

Nonobstant ces remarques, je vous propose que nous votions sur le rapport.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°24 : AVENANT CONVENTION CD18 - CD 58 PONT DE FOURCHAMBAULT

M. Herteloup :

Le pont des routes départementales n° 40 (côté Nièvre) et 12 (côté Cher) sur la Loire à Fourchambault et Cours-les-Barres est situé sur la limite séparative entre le département de la Nièvre et le département du Cher. Des désordres affectent cet ouvrage et des travaux de remise en état s'avèrent nécessaires.

Le Département de la Nièvre est gestionnaire du pont et donc maître d'ouvrage de l'opération de restauration. La convention spécifique du 14 novembre 2017 a eu pour objet de préciser, sur la base de coûts prévisionnels et en application de la convention du 30 juin 1989, les obligations respectives du Département de la Nièvre et du Département du Cher pour la réalisation des travaux de réparation du pont.

Le lot n°2 du marché, notifié le 15 décembre 2017, prévoit une phase 1 (2018) correspondant à la tranche 2 de la convention, plus importante en termes de volume de travaux que la phase 2 (2019) correspondant à la tranche 3 de la convention.

Le montant global de l'opération reste inchangé. Cette répartition annuelle différente a été actée dans le Programme Prévisionnel d'Investissement (PPI) et validée lors du vote du budget primitif.

Il convient néanmoins de contractualiser cette modification par avenant à la convention du 14 novembre 2017.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le projet d'avenant à la convention du 14 novembre 2017 annexé au présent rapport,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer l'avenant annexé ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution.

M. le Président :

Personne ne s'abstient ou ne s'oppose ?

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT N°25 : LOCATION DES LOCAUX DE LA BOUINAUDE PAR LE GOLF PUBLIC DU NIVERNAIS A MAGNY-COURS

M. Herteloup :

En lien avec l'association du « Golf public du Nivernais », occupant des lieux, le Département a saisi l'opportunité d'acquérir l'ensemble immobilier « La Bouinaude » à Magny-Cours, propriété de la SCI Fairway. Dans le prolongement du transfert de propriété le 6 octobre 2016, l'occupation des lieux a été régularisée par un avenant n°1 au contrat de location initial passé entre la SCI Fairway et l'association du « Golf public du Nivernais ».

Dans le prolongement du bureau d'accueil du Golf loué dans le cadre de l'avenant n°1, un ensemble d'espaces non occupés (constitué de l'ancien bar, d'une salle de restaurant et de sanitaires) a fait l'objet d'un programme conjoint de travaux entre le Département et l'association pour la création d'un réceptif à usage des adhérents du Golf, en lien avec le développement et les capacités financières de la structure.

Les travaux supportés par le Département pour la réalisation du programme conjoint de travaux représentent un montant de 48 752,40 € TTC et permettent de créer un espace locatif supplémentaire de 139,20 m². Compte tenu de cet avantage, le loyer mensuel de l'association pourrait augmenter à compter du 1^{er} janvier 2019 en passant de 658,80 € à 1 067,65 € hors révision contractuelle intervenant le 1^{er} décembre.

Il vous est donc proposé :

- de prendre acte de la location de locaux supplémentaires à l'association du « Golf public du Nivernais »,
- de fixer à 1 067,65 € hors révision contractuelle, le loyer mensuel qui s'appliquera à compter du 1er janvier 2019,
- d'approuver les termes de l'avenant n°2 au contrat de location du 12 janvier 2011 annexé au rapport,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer celui-ci ainsi que tous les documents qui s'y rapportent.

M. le Président :

Nous avons pu constater, François Karinthe et moi-même, lorsque nous nous sommes rendus à l'inauguration du réceptif, que les golfeurs avaient eux-mêmes participé à la remise en état des locaux. C'est un mode de fonctionnement qui est assez satisfaisant. Le résultat est excellent. Je vous conseille d'aller voir cet équipement. Ils ont un réceptif de qualité. Je vous rappelle que, même si nous avons des locataires, le golf est une propriété du Département. Nous avons évoqué la question de nos biens et équipements lors de la session budgétaire, en lien avec des interventions portant sur la recherche d'optimisations financières.

La parole est à Jean-Louis Balleret.

M. Balleret :

Puisque vous évoquez le Marault, je voudrais dire que les 10, 11, et 12 mai s'est tenue sur le site une manifestation nationale qui a montré l'utilité de cet équipement lorsqu'il est utilisé pour autre chose que pour les Charolais, et il a tout à fait vocation à l'être.

Le « club de la traction universelle », fondé en 1968, et qui a 1 000 adhérents en France et en Europe, avait choisi la région du Sud Nivernais pour tenir sa réunion annuelle. Ceci pour deux motifs : l'équipement du Marault pouvait recevoir 400 véhicules et 700 personnes, et à côté, les 3 circuits de Magny-Cours pouvaient accueillir les voitures pour des présentations.

J'ai pu noter, en m'y rendant pour représenter le Département, que tous étaient satisfaits d'avoir organisé cette grande manifestation dans ce lieu et dans cette région. Cela montre bien que le Marault peut être un site d'accueil de manifestations d'envergure. Ils ont été très contents de l'équipe qui les a accueillis.

M. le Président :

Des travaux d'isolation sont en cours. Jocelyne Guérin pourra nous indiquer prochainement les évolutions en matière d'offres d'accueil au Marault. Pourquoi ne pas y aller organiser une session ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions sur ce rapport ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°26 : AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU FINANCEMENT D'INTERET PUBLIC INSERR

M. Bourgeois :

Suite à la fusion de deux membres au sein du collège « partenaires professionnels », l'assemblée générale de l'INSERR du 12 décembre 2017 a approuvé l'intégration d'un nouveau membre au sein de ce

collège, à savoir « l'Association des éditeurs pédagogiques en sécurité routière ». Il convient donc de signer l'avenant à la convention constitutive du GIP INSERR.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention constitutive du GIP INSERR afin d'intégrer au sein du collège partenaires professionnels « l'Association des éditeurs pédagogiques en sécurité routière »,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer l'avenant annexé ainsi que tous les documents qui s'y affèrent.

M. le Président :

Y a-t-il des commentaires ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions sur ce rapport ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°26 : PROGRAMME D'INTERET GENERAL HABITAT INDIGNE, PRECARITE ENERGETIQUE ET AUTONOMIE, MAINTIEN A DOMICILE

M. Legrain :

Dans le cadre du « Programme départemental d'intérêt général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique, l'habitat indigne et en faveur de l'autonomie et du maintien à domicile », 25 dossiers de demande de subventions sont présentés en vue de l'attribution de subventions du Département. Trois types de situations sont rencontrés :

- 21 dossiers de demande de subvention sont présentés par des propriétaires occupants pour améliorer les performances énergétiques de leur habitat principal, en complément des aides de l'ANAH avec un plafonnement à 2 000 €

- 3 dossiers de demande de subvention sont présentés par des personnes âgées ou handicapées, propriétaires ou locataires, pour contribuer à leur maintien à domicile par des travaux favorisant « l'autonomie dans le logement »

- 1 dossier de demande de subvention est présenté par un propriétaire occupant pour améliorer l'état général ainsi que les performances énergétiques de son habitat principal.

Il vous est proposé d'accorder, au titre de l'amélioration énergétique des logements et du maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, 50 965 € de subventions réparties selon la liste des bénéficiaires ci-annexée au rapport. L'ensemble de ces opérations prévues est en capacité de générer 500 000 € de travaux dans notre économie locale.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à la majorité. 1 voix contre (Carole Boirin).

RAPPORT N°28 : PARTENARIAT DE COMMUNICATION « GUIDE VACANCES 2018 »

Mme Louis-Sidney :

Un « Guide Vacances », ou « Guide de l'été » est édité chaque année depuis 6 ans en partenariat avec *Le Journal du Centre* ainsi que l'Agence de Développement Touristique. Ce guide a pour objectif d'accompagner les habitants nivernais ainsi que les visiteurs durant toute la saison estivale en fournissant l'agenda des événements culturels et de loisirs proposés pour la période estivale sur le département, ainsi que des informations sur notre destination touristique.

Ce « Guide Vacances » sera publié à 55 000 exemplaires, et sera routé avec le magazine *Fémina* en juin.

Nous resterons dans la ligne du magazine « Je suis la Nièvre », avec une couverture ayant un lien avec cette démarche.

Il vous est proposé d'approuver le principe de l'opération de communication intitulée « Guide vacances 2018 », d'approuver les termes de la convention de partenariat avec *Le Journal du Centre* et l'ADT et le Conseil départemental, d'autoriser le Président à verser la somme de 26 400 €TTC au *Journal du Centre* pour cette opération.

M. le Président :

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°29 : RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

M. Bourgeois :

La ligne de trésorerie étant arrivée à échéance, le Conseil départemental a lancé une consultation afin de procéder à son renouvellement. Cette disponibilité en trésorerie est destinée à assurer l'équilibre des flux comptables en permettant de couvrir les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

La consultation pour un montant de 5 M€a été lancée en janvier 2018 auprès des banques habituellement sollicitées. 5 organismes bancaires ont été consultés, 3 établissements ont répondu (le Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté et La Banque Postale) et 2 n'ont pas souhaité donner suite à la demande.

Le tableau récapitulatif des propositions est joint en annexe 1 du rapport.

Les taux restent historiquement bas et la concurrence entre les établissements bancaires permet d'obtenir des marges intéressantes. Deux offres proposent une marge identique. Dans un contexte où les prix tendent à se rejoindre, ce sont donc les conditions financières qu'il convient d'analyser. Le dernier trimestre 2017 a été marqué par une poursuite de la baisse des frais et commissions. De ce fait, aucune offre ne comporte de commission de non-utilisation et chaque banque propose des modalités de fonctionnement en ligne qui garantissent la réactivité et la souplesse d'utilisation. Les frais d'engagement ont également diminué.

Ainsi, la proposition de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté est globalement apparue comme étant la meilleure pour les raisons suivantes :

- La commission d'engagement s'élève à 0,05 % du montant de la ligne, soit 2 500 € et s'avère plus basse que celle proposée par la Banque Postale et le Crédit Agricole Mutuel Centre Loire.
- La marge proposée à 0,30 % est légèrement inférieure à celle de La Banque Postale. 199
- Les modalités de fonctionnement sont adaptées à notre besoin (possibilité de gestion par Internet).

Pour information, la précédente ligne de trésorerie était assortie des conditions suivantes :

- Marge sur Euribor 3 mois moyenné à 0,52 %.
- Commission de non-utilisation : néant.
- Frais de dossier à 0,10% soit 10 000 €

Les intérêts payés sur les périodes de mobilisation de la ligne en 2017 se montent à 636,56 €

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé de prendre acte de la souscription d'une ligne de trésorerie de 5 M€ auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté pour un an à compter du mois de mars 2018.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

La prochaine réunion de la Commission Permanente aura lieu le lundi 11 juin.

La session aura lieu le lundi 25 juin.

Merci de votre attention, et bonne journée à tous.

